



TRESORERIE

Adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Mme, M. le
Comptable spécial de la zone de police

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

Objet : Lettres du bureau des recettes de Denderleeuw, relatives à la confection de déclarations négatives en vue de corriger des montants versés trop élevés.

Madame, Monsieur le Comptable spécial de la zone de police,

Après un examen du courrier envoyé par le bureau de recette des contributions directes de Denderleeuw par le SCDF (Comptabilité), il apparaît que l'excès des montants mensuels en précompte versés par rapport à ceux qui sont déclarés, provient des cas pour lesquels les agents résident en Région flamande et bénéficient de ce fait d'une diminution forfaitaire en précompte, prévu par l'Arrêté royal du 7 décembre 2008 modifiant, en matière de précompte professionnel, l'AR/CIR 92 et la réduction forfaitaire flamande du précompte professionnel (MB du 17/12/2007).

Cette diminution forfaitaire en précompte est représentée par les déclarations mensuelles négatives, dont le code nature en rémunération est 70. Comme les déclarations mensuelles positives ont été établies à partir des montants mensuels en précompte qui interviennent dans le calcul des montants nets des agents et qui contiennent déjà la déduction forfaitaire, il s'en suit que la différence opérée pour chaque mois au niveau du bureau de recettes de Denderleeuw, entre les déclarations mensuelles positives avec code nature 10 et les déclarations mensuelles négatives avec code nature 70, donne un résultat inférieur au versement mensuel.

Pour corriger cette situation le SCDF (Comptabilité) va confectionner des déclarations mensuelles positives complémentaires qui neutraliseront les déclarations relatives aux réductions forfaitaires pour les agents qui résident en Région flamande et cela à partir du 1^{er} janvier 2008.

Vous ne devez par conséquent pas traiter les lettres du bureau de recettes de Denderleeuw mentionnées dans l'objet de la présente.

Avec mes salutations amicales,

L'administrateur des paiements,

Wilfried Van Herzeele

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :